



**Département  
des Landes**

**Xavier Fortinon**  
Président du Conseil départemental

Cabinet du Président

Réf. : KLK D23030089 KFK

Monsieur Hubert FALCO  
Ministre  
Mission sur la modernisation de la Sécurité  
civile et les risques majeurs  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Le 07 MAR. 2023

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 23 janvier 2023, vous avez souhaité me solliciter dans le cadre de la mission interministérielle visant à moderniser la Sécurité civile qui vous a été confiée par Monsieur le Président de la République afin que je puisse vous partager certaines suggestions sur ce sujet.

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour cette initiative. Je reste persuadé que la collaboration de tous les acteurs est essentielle à la réussite de cette mission : de ceux qui luttent au plus près des flammes jusqu'aux autorités et collectivités chargées de l'organisation administrative des moyens de lutte.

Comme vous le savez, le Département des Landes n'a pas été épargné par les épisodes successifs d'incendies qui ont frappé cet été le massif forestier des Landes de Gascogne. Dans les Landes, 353 feux ont été comptabilisés, dont 153 feux de forêt ayant détruit près de 1 300 ha de forêt.

Si les prédictions climatologiques nous font craindre le pire pour les prochaines années, nous ne pouvons pas nous résigner et simplement nous habituer à lutter contre ces incendies année après année. Au contraire, il nous appartient collectivement de réagir, d'anticiper et de nous préparer.

De plus, en ce début d'année, les relevés de pluviométrie dangereusement bas au regard des normales saisonnières doivent nous alerter pour la saison à venir.

La première des priorités reste de reconstruire entièrement le massif. Il en va de la survie de la biodiversité abritée par la forêt des Landes de Gascogne mais également des activités sylvicole et industrielles qu'elle génère, fleurons de l'économie landaise. Les multiples essais expérimentaux ont démontré que le pin maritime est une essence parfaitement adaptée au sol des Landes de Gascogne.

Cette reconstitution devra se faire en respectant l'intégrité de l'espace forestier et en répondant aux exigences induites par les techniques de luttés contre les incendies : plantation en rangées permettant le passage des moyens de lutte, plantation des feuillus en lisière, aménagement de passages des fossés, espaces libres le long des pistes et voies de circulations... Pour se faire, un travail étroit avec les sylviculteurs devra s'opérer.

Nous le savons, l'entretien de l'espace forestier et le débroussaillage est primordial pour ralentir la progression des incendies. Cependant, force est de constater que ces Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ne sont que trop peu appliquées et encore moins contrôlées. Afin de contrôler les OLD et le respect des règles d'aménagement du territoire et de l'exploitation sylvicole, il semble nécessaire de déployer et de renforcer les services chargés de la police de l'environnement.

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél. : [president@landes.fr](mailto:president@landes.fr)

[landes.fr](http://landes.fr)

De plus, il conviendra de s'assurer que chaque commune soit dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la réflexion devrait se faire à l'échelle intercommunale. La mobilisation citoyenne a été particulièrement efficace lors de la saison passée. Les pouvoirs publics se doivent d'organiser cette mobilisation : réfléchir à la création des effectifs de réserve citoyenne à l'échelle intercommunale chargés d'accompagner la logistique de la mobilisation des troupes (distributions des repas des pompiers et aide au logement par exemple) mais aussi surveiller les espaces sinistrés afin de prévenir toute reprise de feu.

De nombreuses opérations de sensibilisation devront également voir le jour :

- à destination de la population afin de sensibiliser aux bonnes pratiques pour viser à éviter les départs d'incendies,
- mais également à destination des élus afin qu'ils puissent posséder les informations nécessaires à l'aménagement du territoire pour prévenir tout risque de départ mais également pour permettre une réaction efficace face à tout nouvel épisode.

Pour se préparer aux événements extrêmes, la multiplication des exercices simulés est également souhaitable afin de permettre aux équipes de lutte de faire preuve d'une réactivité adéquate lorsque les flammes sévront à nouveau : activation des PCS, simulation d'évacuation de la population...

Alors que certaines zones sinistrées gardent les stigmates de l'épisode passé et que par certains endroits la tourbe est encore incandescente, il apparaît également primordial de pré-positionner des moyens aériens de lutte au plus près du plus grand massif forestier d'Europe, et ce, dès le début de la saison des feux de forêt qui est maintenant imminente.

De plus, les épisodes passés ont mis en évidence le manque de moyens aériens de lutte suffisants pour permettre de couvrir l'activité nationale. La vétusté du matériel mobilisé a été pointée du doigt à maintes reprises. Un effort de modernisation des moyens aériens de lutte doit s'opérer.

La mutualisation des moyens matériels terrestres lourds à l'échelle du massif est envisageable. Sur la même base que le financement des moyens aériens, l'Etat devra assumer l'acquisition de ce matériel mobilisable sur le massif si besoin.

Madame la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine a annoncé la volonté du Gouvernement d'implanter une Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile sur la zone sud-ouest. Les Landes se sont portées volontaires pour accueillir cette Unité qui devra nécessairement s'implanter au plus près du massif forestier des Landes de Gascogne.

Au regard des enjeux, il serait également souhaitable de créer un centre de formation à la lutte contre les feux de forêt dans la zone sud-ouest adossé aux centres de recherches sur la forêt (INRAE, IEFC...) et aux centres de formation existants (école de BAZAS, écoles départementales des services d'incendie et de secours).

De plus, les enjeux qui nous font face doivent nous interroger sur les moyens financiers consacrés aux forces de lutte.

Concernant les moyens financiers des SDIS, nous plaidons pour une augmentation des budgets alloués par l'Etat, tant en investissement qu'en fonctionnement. Augmenter la part de la TSCA allouée aux Départements et ciblée pour les SDIS serait une piste à explorer.

L'Etat devrait également doter les DFCI de fonds supplémentaires afin d'assumer les dépenses exceptionnelles d'aménagement forestier (forestage, travaux publics).

Il semble également opportun de supprimer l'indexation des contributions des Communes sur l'inflation et de réfléchir aux financements des SDIS par les intercommunalités accompagnés d'une incitation de l'Etat. En effet, le Département des Landes assume très majoritairement aujourd'hui l'effort financier nécessaire au fonctionnement et au maintien d'un service départemental de qualité et performant (soit près de 68% des contributions des collectivités territoriales au SDIS en 2021).

Une grande partie du massif étant privé, il semblerait également opportun de mener une réflexion sur le système assurantiel des forêts afin d'inciter les propriétaires à se doter d'une protection en cas de sinistres.

Afin de lutter avec efficacité contre les incendies, le recrutement reste l'enjeu majeur mais force est de constater qu'aujourd'hui les SDIS sont confrontés à une crise du recrutement. Il conviendra alors d'augmenter significativement les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Des efforts de communication devront alors voir le jour afin de créer des vocations chez les jeunes citoyens. La fluidification des échanges avec les employeurs semble nécessaire afin de permettre de libérer les sapeurs-pompiers volontaires plus facilement en cas de besoin.

Enfin, lorsqu'un épisode d'envergure se produira au-delà des découpages administratifs, il semblera également important que le directeur des opérations de secours reste clairement identifiable. Cela permettra une meilleure coordination des moyens sur le terrain et ainsi éviter les ordres-contraires provenant d'autorités diverses. Pour tout nouvel épisode, il semblera ainsi opportun d'identifier un commandement unique, tant au niveau des préfectures qu'au niveau des SDIS.

Cher collègue, je reste à votre disposition entière pour vous apporter tout élément supplémentaire qui permettra de nourrir vos réflexions.

Dans l'attente de lire votre rapport sur ce sujet ô combien important, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous

X F. L

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental